

La Mairie de Paris fait le ménage dans les congés de ses agents

- Les 55.000 agents municipaux vont perdre des récupérations qui s'apparentaient souvent à des congés supplémentaires.
- Avec une économie de 400 équivalents temps plein à la clef.

SOCIAL

Matthieu Quiret
 @MQuiret

Les agents de la Ville de Paris n'auront plus l'an prochain « que » 55 jours de congé. C'est avec discrétion et à pas de velours ces derniers mois que la Mairie de Paris a taillé au scalpel dans les vacances de ses 55.000 agents. D'après nos informations, quatre leviers ont été actionnés pour parvenir à supprimer 400 équivalents temps plein (ETP), ou une quinzaine de millions d'euros d'économies, selon les estimations de l'exécutif.

Une première brèche a été ouverte en fin d'année dernière avec la proratisation des congés des agents partant en retraite. Ceux qui quittaient l'administration parisienne en janvier profitaient par

exemple de 32 jours de congé. La mesure économisant 70 ETP. La DRH s'est ensuite penchée sur les congés pour faits exceptionnels qui n'avaient aucune base légale : la récupération de certaines heures supplémentaires pour des événements, par exemple, était stockée abusivement. La Mairie a supprimé le dispositif tout en laissant deux ans aux bénéficiaires pour écluser leur stock.

Plus sensible encore, en juillet, la Mairie a fait voter au Conseil de Paris une délibération supprimant la journée des mamans, un avantage dénoncé par la Cour des comptes et jugé discriminant. L'enjeu de la mesure n'est pas mince : 90 ETP. Enfin, en janvier, c'est la dérive la plus spectaculaire qui disparaîtra de la mairie : les 8 jours de récupération. « Au début, cette disposition avait été mise en place pour permettre dans certains services de récupérer

des heures supplémentaires, mais de plus en plus d'agents ont profité du système et l'ont généralisé », explique un élu. Au point de s'apparenter à des jours de congé supplémentaires. Les récupérations n'ont pas été supprimées, mais elles seront, dès l'an prochain, soumises à une autorisation de la hiérarchie alors qu'elles étaient jusqu'ici enregistrées automatiquement par le badgeage. La disposition, qui ferait économiser 187 emplois à temps plein, est jugée illégale par les syndicats.

Défaillance de management

La Mairie explique aujourd'hui ces dérives par une défaillance du management : « La hiérarchie s'était désintéressée de la question du temps de travail, alors que cela compte dans un contexte de budget contraint. La plupart des agents n'ont pas de raisons de faire des heures supplémentaires et les récupérations doivent être

limitées aux cas exceptionnels, la période de clôture des comptes au service finances par exemple », pose un cadre de la Ville.

La mesure n'a pas précipité les agents de la Mairie dans la rue pour autant. « Les agents disposent de 25 jours de congé, plus 4 jours du

La Ville a tout de même fait preuve de prudence, évitant de toucher aux RIT ou aux jours du maire.

maire et 4 jours de congé "neige", soit 33 jours, auxquels s'ajoutent 22 jours RIT. De l'autre côté du périphérique, à Montrouil, ils se contentent de 35 jours. Nos agents ont compris qu'il fallait revenir à la raison », poursuit ce cadre. La Mairie a même dû créer dans le passé deux comptes épargne temps, remplis chez beaucoup d'employés.

La mairie de gauche a fait preuve de prudence, évitant de toucher aux RIT ou aux jours du maire, comme l'ont politiquement revendiqué d'autres élus de droite. Au final, le temps de travail se rapproche des 1.607 heures légales, mais la marge pour atteindre ce seuil reste confortable : elle équivaut précisément aux 4 jours du maire. ■

Cinq jours de vacances en moins au siège de la région Ile-de-France

Valérie Pécresse fait voter le 8 novembre le retour aux 1.607 heures de travail pour un cinquième de ses agents.

Le 8 novembre, le Conseil régional d'Ile-de-France votera le retour aux 1.607 heures de travail (le seuil légal) des agents du siège. La présidente LR, Valérie Pécresse, a découvert, dans l'audit commandé en début de mandature pour faire l'inventaire de l'ère Huchon, que ses agents travaillaient jusqu'à présent en moyenne 1.568 heures par an. Le diagnostic coïncidait avec celui de la Chambre régionale des comptes.

Ils disposent de 29 jours de congé, plus 24 jours de RIT, soit 53 jours de vacances. L'élue a choisi de supprimer 5 jours pour remettre les

1.900 agents du siège au régime réglementaire. En revanche, les 8.500 agents techniques des lycées ne sont pas concernés, la région souhaitant prendre en compte la

La région atténue la dureté de ces mesures en rappelant les cinq accords sociaux signés en moins de deux ans.

pénibilité de ces métiers de nettoyage, d'animation, etc.

Cette politique de maîtrise des charges de personnel va de pair avec la non-reconduction des départs en

retraite et avec la baisse des effectifs de 50 personnes par an, hors lycées. Elle s'inscrit aussi dans la lignée de nombreux conseils départementaux ayant actionné ces mesures d'économies depuis 2014, que ce soit les Alpes-Maritimes, le Nord, les Hautes-Pyrénées, etc.

L'entourage de Valérie Pécresse tient à atténuer la dureté de ces mesures en rappelant les cinq accords sociaux signés en moins de deux ans portant sur l'égalité homme-femme, le télétravail (deux jours par semaine), le bien-être au travail, le parcours syndical ou encore le handicap. Le conseil régional revendique aussi le doublement de la prise en charge de la mutuelle des agents.

— M.Q.

A Caen, Morlaix et Châlons, les syndicats se battent pour leurs acquis

Jusqu'à un tiers des collectivités seraient en train de renégocier le temps de travail de leurs agents pour faire des économies et se conformer aux injonctions des chambres régionales des comptes.

Depuis lundi, des dizaines d'employés municipaux de Morlaix occupent le parvis de l'hôtel de ville. L'objet de leur courroux ? La décision de la maire LR, Agnès Le Brun, de ramener leur temps de travail annuel de 1.547 heures à 1.607, qui est le plancher légal du temps de travail annuel des agents territoriaux.

A Sens, dans l'Yonne, les tensions ont grimpé suite à la mutualisation des services de la ville et de son agglomération. Les élus entendent unifier les conditions de travail entre les deux collectivités. La Ville dénonce les six jours du maire annuels offerts par les exécutifs précédents, soit 25 équivalents temps plein (ETP).

A Châlons, dans la Marne, les syndicats s'apprentent à ferrailer contre les 80 ETP que la mairie et l'agglomération veulent récupérer d'ici à un an. La grève sévit aussi à la mairie de Caen. Les agents, qui défendent cette fois leur rythme de 1.568 heures par an, cherchent au moins à obtenir une compensation. Ils ont dans leur ligne de mire les

600 euros décrochés par le personnel de la commune de La Rochelle en contrepartie du retour aux 1.607 heures. Joël Bruneau, le maire LR, propose notamment une participation plus importante de l'employeur à la protection sociale.

Sous la contrainte budgétaire, la pression des chambres régionales des comptes et du rapport Laurent, les élus locaux sont de plus en plus nombreux à régulariser les heures de travail de leurs agents. Début octobre, le baromètre RH2017 de trois grandes associations d'élus locaux et du Centre national de fonction publique territoriale a mesuré à 18 % la proportion de collectivités engagées dans une démarche de renégociation. Une autre enquête de l'Association des DRH des grandes collectivités

évaluait cette proportion à un tiers au printemps. Objectif : le retour aux 1.607 heures. Pour les DRH, c'est un foyer d'économies substantiel. Cela passe souvent par la suppression des congés extralégaux octroyés au fil du temps par les exécutifs passés : jours du maire ou du président, RTT supplémentaires, etc.

Remise en cause des accords locaux

François Livartowski suit à la CGT ces « luttes » dans les collectivités. Il déplore les tentatives de remise en cause des accords locaux et l'objectif de supprimer 70.000 postes de fonctionnaires territoriaux. « On cherche à augmenter notre temps de travail alors que la réforme territoriale est déjà en train d'augmenter la souffrance au travail. La mise en place des grandes intercommunalités dégrade le temps de transport pour aller au travail. La suppression des emplois aidés va aussi augmenter la charge des agents. »

A l'écouter, les négociations débouchent sur des accords lorsque les rapports de force sont équilibrés. Parfois, une forte mobilisation des fonctionnaires territoriaux a fait reculer les projets, comme à Cherbourg ou à Auel, l'an dernier. Ailleurs, la démobilité des agents permet le passage en force des élus.

— M. Q.

« On cherche à augmenter notre temps de travail alors que la réforme territoriale est déjà en train d'augmenter la souffrance au travail. »

FRANÇOIS LIVARTOWSKI
Du Pôle revendicatif CGT